

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ACOMPTES EN CAS DE  
TRANSFERT DU DOMICILE DANS UNE AUTRE COMMUNE  
Impôt communal**

---

Commune de Champéry  
Rue du Village 46  
Case postale 54  
1874 Champéry  
Tél : +41 24 479 09 09  
Fax : +41 24 479 09 00  
secretariat@admin-champéry.ch

Administration Communale  
Rue du Village 46  
Case postale 54  
1874 Champéry

Lorsqu'un contribuable quitte Champéry en cours d'année (avant le 31 décembre) pour s'installer dans une autre Commune, cette dernière est seule compétente pour imposer le nouveau contribuable et percevoir les impôts communaux ordinaires sur le revenu et la fortune pour toute l'année. Dans ce cas, Champéry rembourse les acomptes d'impôts de l'année courante déjà encaissés pour autant que l'assujetti figure sur la liste des contribuables de la Commune d'arrivée cette même année fiscale.

Numéro de contribuable : .....  
Madame/Monsieur : .....  
Nom/Prénom : .....  
Adresse : .....  
NPA/Localité : .....

Je (nous) soussigné/e (s), précédemment domicilié/e (s) dans la Commune de Champéry à l'adresse suivante (rue, lieu-dit, localité) :

.....

Déclare (déclarons) avoir quitté la Commune de Champéry le .....

Pour la commune de ..... du canton de .....

Je (nous) demande (demandons) le remboursement des acomptes payés dans la Commune de Champéry, sur le compte suivant :

Titulaire(s) du compte : .....

N° IBAN : .....

Désignation de la banque : .....  
(Nom, succursale, adresse, N° de compte postal)

Lieu et date : ..... Signature(s) : .....

Vous pouvez également nous transmettre vos coordonnées bancaires par e-mail à l'adresse suivante :

[contributions@admin-champéry.ch](mailto:contributions@admin-champéry.ch)